



SESSION DU 1^{er} DÉCEMBRE 2012 DU CONSEIL CULTUREL DE BRETAGNE

À l'occasion de la dernière session de son premier mandat ce samedi 1^{er} décembre, le Conseil culturel de Bretagne a conclu ses travaux sur la question de la décentralisation.

- **Auto-saisine : « Pour une véritable décentralisation et un renforcement de la démocratie »**

À l'issue de sa session du 29 septembre 2012, à l'occasion des réflexions en cours sur l'Acte III de la décentralisation, le Conseil culturel a mis en place deux groupes de travail, l'un sur la décentralisation, l'autre sur le paysage audiovisuel régional. Les 9 propositions émanant de ces groupes ont été adoptées à l'unanimité ce 1^{er} décembre. Elles visent à obtenir une reconnaissance des spécificités culturelles et territoriales bretonnes, se traduisant par des expérimentations et l'attribution de diverses compétences à une Région Bretagne à cinq départements. La culture, l'audiovisuel, l'enseignement, la formation, la politique linguistique font notamment l'objet de propositions.

Le Conseil culturel a émis plusieurs avis sur différents bordereaux qui seront présentés lors de la session des 13 et 14 décembre du Conseil régional :

- **Avis sur le « Projet de contribution au débat national sur le nouvel acte de décentralisation »**

Le Conseil culturel a constaté de grandes convergences entre ses propositions en matière de décentralisation et celles qui seront proposées au Conseil régional lors de sa prochaine session. Il l'a néanmoins invité à développer ses ambitions, en déplorant notamment l'absence de toute proposition allant dans le sens de la réunification administrative de la Bretagne.

- **Avis sur les « Orientations budgétaires 2013 »**

Après avoir manifesté son inquiétude quant à la diminution importante de la dotation globale de fonctionnement accordée à la Région par l'Etat pour les années à venir, le Conseil culturel a formulé des remarques sur les orientations proposées pour les missions IV, VII, VIII, IX et X. Constatant que 2013 correspondra souvent à une année de mise en œuvre des politiques initiées depuis le début du mandat, il a salué leur cohérence, mais manifesté sa vigilance sur l'affirmation du caractère transversal de la politique linguistique.

- **Avis sur la « Modification de l'annexe à la délibération constitutive du Conseil culturel de Bretagne »**

Le Conseil culturel a exprimé sa satisfaction sur la méthode mise en place pour procéder au renouvellement de son assemblée pour son prochain mandat, en souhaitant que les modifications apportées à la délibération qui l'a institué favorisent une meilleure prise en compte des singularités culturelles de Bretagne dans l'ensemble des politiques de la Région.

Il a enfin prononcé un vœu sur la « la mise en péril par l'INA du Patrimoine filmique amateur régional »

Le Conseil a été interpellé par la Cinémathèque de Bretagne sur les conséquences potentielles de l'opération « INA Mémoires partagées », qui prétend rassembler, en s'appuyant sur une société privée, le patrimoine cinématographique amateur et les films de famille, ignorant le travail réalisé depuis plusieurs décennies par des cinémathèques en région. Il a semblé important au Conseil culturel de relayer cette inquiétude auprès de Madame la Ministre de la Culture et d'inviter la Région Bretagne à en faire de même.

Catherine LATOUR
Présidente, par délégation